

Séance publique du 26 avril 2002

Délibération n° 2002-0571

commission principale : finances et institutions

objet : **Attribution d'une indemnité de conseil à monsieur Jean Wadoux, agent comptable de la Communauté urbaine depuis le 8 janvier 2002**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service exécution comptable

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Madame Annie Chardot, trésorier principal de la Communauté depuis le 1er mars 1993 a cessé son activité professionnelle le 8 janvier 2002.

Elle a été remplacée à son poste, depuis cette date, par monsieur Jean Wadoux.

Monsieur le président, lors de la séance du 14 juin 1993, avait octroyé à madame Annie Chardot l'indemnité de conseil prévue par les textes réglementaires et notamment l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Cette indemnité s'élevait au montant du traitement brut correspondant à l'indice 100 des traitements de la fonction publique et était versée trimestriellement. Dans le respect des textes, il convient donc d'attribuer cette même indemnité à monsieur Jean Wadoux ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 14 juin 1993 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Attribue une indemnité de conseil au nouveau trésorier principal de la Communauté urbaine, monsieur Jean Wadoux, à compter du 8 janvier 2002.

2° - Le montant de cette indemnité sera révisé sans nouvelle délibération lorsque des améliorations de traitement modifieront la valeur de l'indice 100.

3° - La dépense en résultant, estimée à 8 842,04 € en 2002, sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet dans le cadre du budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 622 500 - fonction 020 .

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,